



PRIÈRE

DIX HEURES

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite la présidente adjointe à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. La présidente adjointe prend le fauteuil à 10 heures.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'amélioration des procédures du Comité permanent des comptes publics sera examinée le jeudi 17 juin 2010.

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 204.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} MITCHELSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN, M. GERRARD, M. le *ministre* BJORNSON, M^{me} STEFANSON, M^{me} la *ministre* HOWARD, M^{me} TAILLIEU ainsi que M. le *ministre* CHOMIAK interviennent. M. REID exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures. Il conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. DEWAR

L'Assemblée permet à M. SCHULER de présenter la version amendée de la proposition suivante :

Proposition n° 16 : Aide aux jeunes Winnipegois par l'entremise du centre Youth for Christ

Attendu :

que la ville de Winnipeg et le gouvernement du Canada ont soutenu le Youth Centre of Excellence de l'organisme Youth for Christ;

que depuis longtemps, Youth for Christ offre aux adolescents de Winnipeg et du Manitoba des services dont ils ont besoin et qu'ils utilisent en grand nombre;

que le gouvernement provincial a financé divers programmes de Youth for Christ au Manitoba;

que les établissements et les programmes récréatifs qui visent à créer de bons modèles pour les jeunes sont des outils essentiels pour limiter le recrutement des gangs et favoriser l'intérêt pour les études;

que l'appartenance aux gangs encourage un comportement criminel et qu'elle est dangereuse tant pour les jeunes qui s'y joignent que pour la ville toute entière;

que le Youth Centre of Excellence de Youth for Christ offrira aux jeunes du centre-ville de Winnipeg qui sont vulnérables une solution de rechange aux gangs et aux activités criminelles et qu'il rajeunira le centre-ville grâce à l'édifice qu'il propose de construire sur le terrain vacant situé à l'intersection de Higgins et de Main,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à féliciter le Youth Centre of Excellence de Youth for Christ et à reconnaître l'importance de ce projet, lequel offre une solution de rechange aux activités criminelles et une occasion de revitaliser le centre-ville de Winnipeg.

Il s'élève un débat.

M. SCHULER, M. le *ministre* RONDEAU, MM. GOERTZEN et CALDWELL, M^{me} STEFANSON, M. MARTINDALE ainsi que M. le *ministre* BLAIKIE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite la présidente adjointe à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. La présidente adjointe prend le fauteuil à 13 h 30.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (B. Beach, J. Beach, M. MacDonald et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (M. Katchin, A. Cottington, D. Katchen et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille à envisager de collaborer avec la Blumenort Christian Preschool pour garantir que des garderies à prix abordable restent ouvertes dans cette collectivité. (K. Plett, B. Plett, J. Plett et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage l'installation sans délai de feux de circulation à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 15 et de la route n° 206 à Dugald et qu'il reconnaisse la valeur de la vie et du bien-être des élèves et des citoyens manitobains. (E. Lentowicz, D. Van Amelsvoort, B. Beeston et autres)

M. le *ministre* SWAN dépose :

le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2010;

(Document parlementaire n° 64)

le rapport annuel que prévoit la *Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010.

(Document parlementaire n° 65)

M. le *ministre* SELINGER fait une déclaration soulignant le deuxième anniversaire des excuses présentées par le premier ministre du Canada aux survivants des pensionnats indiens et aux peuples autochtones du Canada.

M. MCFADYEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration soulignant le deuxième anniversaire des excuses présentées par le premier ministre du Canada aux survivants des pensionnats indiens et aux peuples autochtones du Canada.

M. HAWRANIK et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Avant la période des questions orales, M. HAWRANIK soulève une question de privilège au sujet du Bureau du protecteur des enfants et propose que le premier ministre et le ministre des Services à la famille présentent leurs excuses à l'Assemblée relativement aux fausses déclarations faites aux médias par la porte-parole du gouvernement.

M. le *ministre* BLAIKIE et M. LAMOUREUX interviennent. La présidente adjointe déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BLADY
BLAIKIE
BJORNSON
BRAUN
CALDWELL
DEWAR
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH

MARCELINO
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
SWAN
WIEBE
WOWCHUK..... 31

CONTRE

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

HAWRANIK
LAMOUREUX
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU..... 21

M^{me} la ministre WOWCHUK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi sur le report des majorations de taxes foncières visant les chalets (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences)/The Cottage Property Tax Increase Deferral Act (Property Tax and Insulation Assistance Act Amended)*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK, M^{me} STEFANSON et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 5.

(Document parlementaire n^o 66)

M. le *ministre* LEMIEUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 3 — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les municipalités (biens abandonnés)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Municipal Amendment Act (Derelict Property)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LEMIEUX ainsi que MM. BRIESE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ASHTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi modifiant le Code de la route (précautions que doivent prendre les conducteurs qui s'approchent de dépanneuses ou d'autres véhicules désignés)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety Precautions to Be Taken When Approaching Tow Trucks and Other Designated Vehicles)*.

Il s'élève un débat.

M. EICHLER intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 19 — *Loi sur la protection contre la violence familiale et l'intérêt supérieur des enfants (modification de dispositions législatives concernant le droit de la famille)/The Protection from Domestic Violence and Best Interests of Children Act (Family Law Statutes Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la preuve au Manitoba (établissement d'une liste d'organisations criminelles)/The Manitoba Evidence Amendment Act (Scheduling of Criminal Organizations)*.

Il s'élève un débat.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M. GOERTZEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* BLAIKIE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 27 — *Loi sur le parc provincial du patrimoine d'Upper Fort Garry/The Upper Fort Garry Heritage Provincial Park Act*.

Il s'élève un débat.

M. MAGUIRE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Jeudi 10 juin 2010

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. GRAYDON pour la reprise du débat.

M. FAURSCHOU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums (aménagement par phases)/The Condominium Amendment Act (Phased Condominium Development)*.

Il s'élève un débat.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. GRAYDON pour la reprise du débat.

M. FAURSCHOU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 47, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente adjointe,

Marilyn Brick